



(Photo Richard Ray)

## Handicapé à la suite d'une erreur médicale

**LEVENS** Au terme de onze ans de combat judiciaire, un couple a obtenu la condamnation en appel de l'obstétricien niçois qui avait mis au monde à Cagnes leur petit garçon Philippe aujourd'hui gravement handicapé. **PAGE 15**

Côte d'Azur L'actualité

jeudi 5 mai 2011 - page 15

# Un médecin niçois condamné pour blessures involontaires et falsification

**COUR D'APPEL** Leur fils est né lourdement handicapé lors d'un accouchement mal géré : une famille de Levens obtient justice au terme de onze ans de combat judiciaire

Le fait est rarissime. Un médecin niçois spécialisé en obstétrique vient d'être condamné au pénal par la cour d'appel d'Aix-en-Provence à 10 000 euros d'amende pour « blessures involontaires », et à 3 000 euros d'amende pour « altération de document pour faire obstacle à la vérité ». En outre sa responsabilité a été intégralement reconnue à la suite d'un enchaînement d'erreurs lors d'un accouchement qui a failli tourner au drame, en juillet 2000 à clinique Saint-Jean à Cagnes-sur-Mer. L'enfant venu au monde au terme de longues heures de souffrance est aujourd'hui très gravement handicapé.

### « Une reconnaissance »

Le double arrêt de la cour d'appel ponctue onze années d'un long combat judiciaire et révèle l'exemplaire ténacité du couple de Levens qui s'est battu bec et ongles pour que la vérité éclate. D'expertises en contre-expertise, Sandrine et Jean-Claude Giardina, les parents du petit Philippe qui est dans l'impossibilité de vivre aujourd'hui sans une tierce personne, peuvent enfin souffler un peu et ils en ont bien besoin : « Ce jugement nous apporte d'abord une reconnaissance. Quelque chose de vital, car quand on traîne pareille affaire, on se demande chaque jour comment on survit ! » Tous deux ont ressenti plus que du soulagement à l'annonce du verdict reconnaissant la culpabilité du docteur Toufic Seklaoui, âgé de 60 ans, toujours en activité, et qu'ils poursuivent également devant l'Ordre des médecins.

La bataille était pourtant mal engagée, le tribunal correctionnel de Grasse ayant prononcé sa relaxe en janvier 2009.

« Lors de ce procès en première instance, un coup de théâtre est intervenu », rappelle Edouard Bourgin, l'avocat de la famille : « Risquant de voir sa responsabilité engagée, la sage-femme ayant par-



Sandrine et Jean-Claude Giardina se sont battus pendant onze ans avant que justice soit rendue à leur petit Philippe. (Photo Richard Ray)

ticipé à l'accouchement avait photocopié le dossier médical pour le transmettre à son assurance. Et lors de l'audience elle s'est aperçue que le dossier sur lequel avaient planché les experts ne correspondait pas avec ses photocopies. Il avait été trafiqué par le docteur Seklaoui dans le but de se disculper ! »

### Coup de massue

De quoi atténuer le coup de massue ressenti par la famille à la lecture du jugement de relaxe : « On était tellement sonnés qu'on avait du mal à imaginer qu'un nouveau procès s'ouvrirait dans le procès. Celui de la falsification du dossier médical », se souvient le papa. La mauvaise gestion de l'accouchement, et notamment la décision

tardive de pratiquer une césarienne apparaissaient au grand jour alors même que le tribunal grassois avait estimé qu'il n'était pas possible de dater avec précision l'asphyxie partielle du nouveau-né. Sans lien de causalité établi avec certitude le ministère public n'avait donc pas requis de peine.

« Pourtant les experts sont formels, le manque d'oxygénation est à l'origine des problèmes de notre fils », rappelle la maman, Sandrine Giardina, désolée qu'il ait fallu autant d'années avant qu'il ne soit pris en compte par la justice.

À la suite de ces arrêts, le docteur Seklaoui, condamné également à verser une provision de 600 000 euros qui serviront à médicaliser le logement du petit Philippe, s'est pourvu en cassation

comme nous l'a indiqué son avocat, M<sup>e</sup> Jean-François Abeille : « La cour de cassation va contrôler ce qui a été jugé par la cour d'appel d'Aix-en-Provence », nous a-t-il déclaré en précisant : « Ces arrêts me laissent perplexe compte tenu de ce que trois rapports d'expertise de trois collègues d'experts successifs ont estimé que le docteur Seklaoui n'avait pas de responsabilité. »

Les parents de Philippe se préparent pour leur part à poursuivre leur croisade en espérant qu'elle soit utile à tous et débouche notamment, comme le souhaite leur avocat, « sur la réforme de l'expertise judiciaire en responsabilité médicale, actuellement exempte de tout contrôle ».

**JEAN-CHARLES PIERSON**  
[jcpierson@nicematin.fr](mailto:jcpierson@nicematin.fr)

### Une naissance catastrophique

**Le drame pèse depuis bientôt onze ans sur cette famille de Levens.** Depuis que tout a basculé quand Sandrine Giardina a donné naissance, le 29 juillet 2000, dans la clinique Saint-Jean, à Cagnes-sur-Mer, à son fils Philippe.

Une naissance particulièrement difficile, critique pour la survie du bébé à la suite d'une privation d'oxygène et finalement catastrophique pour son avenir. Aujourd'hui, Philippe, âgé de 11 ans, souffre d'une infirmité motrice d'origine cérébrale. Il est nourri par une sonde reliée à son abdomen et nécessite une assistance permanente. L'enchaînement fatal s'est joué en quelques heures. La maman est admise à la clinique vers 17 heures, la veille de l'accouchement. A 3 h 20 du matin le 29 juillet, la sage-femme appelle l'obstétricien, le docteur Toufic Seklaoui. « J'avais un mauvais pressentiment », s'est-elle remémoré à la barre du procès en première instance devant le tribunal correctionnel de Grasse, en janvier 2009. Col de l'utérus fermé et apparition d'une bosse sero-sanguine<sup>(1)</sup> au niveau de la tête de l'enfant. Le médecin décide de faire poser une péridurale. A 6 heures, il estime que la tête du bébé est « un peu redescendue », mais mal positionnée parce que trop en arrière. Le gynécologue utilise des spatules. Rien n'y fait. A 7 heures passées, la patiente est transférée au bloc opératoire pour une césarienne. Une nouvelle difficulté se présente : la tête du bébé, trop engagée dans le bassin, est enclavée. A nouveau le praticien utilise des spatules. A 8 heures, Philippe vient enfin au monde par césarienne.

Avec des séquelles aussi douloureuses qu'incurables.

1. Bosse violacée, formée de sérum sanguin.